



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Cinquième session

Rome, 22-26 mars 2010

Rectification des traductions, mise en forme et mise au point définitive des textes des NIMP adoptées

Point 9.7 de l'ordre du jour provisoire

I. Contexte

1. Dans certaines situations, des changements sont nécessaires pour améliorer les Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) après leur adoption; en règle générale, ces changements sont présentés à la Commission des mesures phytosanitaires (CMP). Ainsi, à sa cinquième session, la CMP est saisie des deux points suivants:

- corrections à insérer aux fins de cohérence (point 9.5 de l'ordre du jour)
- modifications spécifiques dans les traductions (point 9.6 de l'ordre du jour).

2. En outre, le Comité des normes, à sa réunion de novembre 2009, a approuvé certaines modifications concernant des NIMP adoptées (renvois à d'autres NIMP et à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), et une modification dans la section "acceptation" des NIMP). Ces changements seront introduits par le Secrétariat et incorporés au guide stylistique des NIMP.

3. Un autre élément demande à être examiné plus avant. À chaque session de la CMP, des modifications sont apportées aux projets de NIMP lors de séances en soirée, or les participants travaillent presque toujours à partir de la version anglaise du projet de NIMP. Les modifications apportées à la version anglaise sont ensuite traduites à toute vitesse par les traducteurs de la FAO avant l'adoption, sans laisser aux groupes d'examen linguistique le temps d'examiner les traductions. Les versions des projets de NIMP issues de ce processus, dans toutes les langues de la FAO, sont ensuite présentées à la CMP en séance plénière pour adoption. Une fois adoptées par la CMP, toutes les versions linguistiques jouissent du même statut. Ces dernières années,

This document is printed in limited numbers to minimize the environmental impact of FAO's processes and contribute to climate neutrality. Delegates and observers are kindly requested to bring their copies to meetings and to avoid asking for additional copies. Most FAO meeting documents are available on the Internet at www.fao.org

certaines Membres ont émis des plaintes au sujet de la terminologie employée dans les différentes versions linguistiques et ont signalé des erreurs de présentation ou du texte manquant. Le Secrétariat ne peut prendre sur lui de modifier les différentes versions linguistiques de NIMP après leur adoption. Un mécanisme doit être mis en place pour corriger ce type d'erreurs dans les NIMP adoptées afin de garantir le respect des préférences terminologiques exprimées par les Membres dans les différentes langues de la FAO, et de réduire les erreurs de mise en forme finale et de présentation. Ces changements pourraient être considérés comme des modifications à apporter et le Secrétariat souhaiterait recourir à ce processus, à l'avenir, pour corriger ce type d'erreurs.

II. Processus de correction des erreurs dans les différentes versions linguistiques des NIMP, après adoption

4. Bien que responsable, aux termes de la CIPV, de la traduction des NIMP, le Secrétariat ne dispose pas des ressources nécessaires pour mettre en place un processus d'examen des NIMP dans les différentes langues de la FAO après adoption. Il est donc proposé que les membres d'un même groupe linguistique (langues de la FAO) prennent l'initiative d'établir si nécessaire leur propre groupe d'examen pour apporter des modifications aux NIMP après adoption. Le Secrétariat ne pourrait pas fournir des services à l'appui des activités de ces groupes. Le processus proposé est décrit ci-après. Un groupe d'examen est déjà en place pour l'espagnol.
5. Les groupes de membres ayant en commun une langue de la FAO peuvent se trouver face à des situations diverses. Certaines versions traduites des NIMP sont utilisées dans le cadre de négociations régionales (l'espagnol, par exemple, est fréquemment employé dans ce type de négociations). Dans certains cas, une même langue présente des variations selon les pays, ce qui rend plus nécessaire encore un accord sur les préférences linguistiques (l'espagnol et l'arabe, en particulier, présentent des variations importantes). Enfin, pour certaines langues, plusieurs membres ont fait état de la nécessité d'améliorer la qualité des traductions (espagnol et chinois).
6. Pour résoudre ces problèmes, le Secrétariat a demandé au Groupe technique pour le glossaire, qui comprend un représentant de chaque groupe linguistique, de formuler des propositions. Ayant réfléchi plus avant à la question et compte tenu des suggestions du Groupe, le Secrétariat propose de faire en sorte qu'il soit possible, après l'adoption de NIMP dans toutes les langues de la FAO, d'améliorer les traductions et de corriger les erreurs de forme.
7. Le processus proposé est le suivant:
 1. La CMP adopte les NIMP dans toutes les langues de la FAO.
 2. Les membres de chaque groupe linguistique de la FAO sont invités, s'ils ont des réserves au sujet de la traduction de NIMP, à établir un groupe chargé d'examiner les préférences linguistiques et d'aider à relever les erreurs de forme. Chaque groupe désigne un point de contact chargé de communiquer avec le Secrétariat, indique comment il va s'organiser (téléconférence, échange de documents, etc.) et quelle est sa structure. Chaque groupe doit collaborer avec un représentant des services de traduction compétents de la FAO et avec le membre du Groupe technique pour le glossaire parlant la langue concernée.
 3. Chaque groupe d'examen linguistique serait invité à examiner les NIMP et à communiquer au Secrétariat ses observations sur les préférences terminologiques et les éventuelles erreurs de forme, par l'intermédiaire de son point de contact désigné, au plus tard un mois après l'adoption par la CMP.
 4. En l'absence de commentaires, la version adoptée par la CMP demeurerait finale.
 5. Si des observations sont soumises dans le cadre du processus décrit ci-dessus, les questions de traduction et de mise au point définitive dans les langues autres que l'anglais seraient transmises aux services de traduction de la FAO pour suite à donner.

Les observations portant sur la traduction de termes du glossaire seraient transmises au Groupe technique pour le glossaire par l'intermédiaire du Comité des normes car elles pourraient donner lieu à des modifications dans de nombreuses NIMP. Toute autre question serait réglée par le Secrétariat.

6. Les NIMP modifiées porteront une mention spéciale et seront affichées sur le Portail phytosanitaire international (PPI).
7. Les NIMP modifiées seront vérifiées par la CMP. Un point relatif à la vérification des modifications sera systématiquement ajouté à l'ordre du jour de la CMP et un document contenant la liste des NIMP modifiées sera publié au titre de ce point. Il ne s'agira pas de rouvrir le débat sur des NIMP déjà adoptées mais simplement de vérifier les corrections d'ordre terminologique et celles ayant trait à la forme.
8. Les membres seront invités à prendre acte des modifications ou à soulever des objections. En l'absence d'objections, la version modifiée de la NIMP affichée sur le PPI sera considérée comme étant la version finale.
9. En cas d'objections, la CMP décidera de la marche à suivre et, si un consensus ne peut être dégagé, la version adoptée lors de la (précédente) réunion de la CMP sera considérée comme étant la version finale.
10. Les membres n'ayant pas participé au processus décrit ci-dessus sont priés de ne pas formuler d'objections à la réunion de la CMP.

III. Préférences terminologiques en espagnol en 2009

Comme indiqué dans le document examiné au titre du point 9.5 de l'ordre du jour, le Groupe technique pour le glossaire a formulé des recommandations concernant les préférences de traduction pour certains termes des NIMP en espagnol. Le groupe d'examen pour la langue espagnole a été saisi de ces recommandations et présentera ses conclusions à la CMP le moment venu.

La CMP est invitée à:

1. *Approuver* le processus décrit plus haut en ce qui concerne la correction d'erreurs dans les NIMP après adoption.
2. *inviter* les membres de chaque groupe ayant en commun une langue de la FAO à indiquer s'ils ont des réserves au sujet de la traduction des NIMP adoptées et, le cas échéant, à constituer un groupe d'examen en indiquant au Secrétariat quel sera le point de contact du groupe, comment le groupe s'organisera pour regrouper les observations de ses membres sur les préférences linguistiques et les questions de forme et quelle sera sa structure.
3. *Inviter* les groupes d'examen linguistique à examiner les NIMP adoptées et à soumettre leurs observations au Secrétariat par l'intermédiaire de leurs points de contacts au plus tard un mois après l'adoption des NIMP par la CMP.